



DAPRH / Arrêté portant établissement de la liste d'aptitude au grade de technicien au titre de l'année 2023

LA PRESIDENTE DE LA REGION OCCITANIE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,
Vu l'arrêté en date du 23 décembre 2020 de Madame la Présidente de la Région Occitanie, fixant les lignes directrices de gestion de la Région Occitanie,
Considérant que l'inscription sur liste d'aptitude est valable deux ans, renouvelable deux fois un an, en application de l'article L. 325-39 du Code Général de la Fonction Publique,

ARRETE

ARTICLE 1 :

La liste d'aptitude établie au titre de la promotion interne au grade de Technicien Territorial, à compter du 1^{er} août 2023, est fixée comme suit jusqu'au 31 juillet 2025 :

- BOUTONNET Laurent
- LAFAY Franck
- LOUISET François
- THERON Stéphane

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté sera déposé à la Préfecture et publié sur le site de la Région Occitanie (www.laregion.fr) conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Toulouse, le 26 juin 2023

Publié le : 30/06/2023

Carole DELGA

Destinataires :
Contrôle de légalité
Centre de Gestion

Les décisions administratives peuvent être contestées par voie de recours auprès du Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de la date de leur publication ou de leur notification.